

LA VALEUR DU POINT D'INDICE QUI STAGNE, C'EST UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS !

Depuis 2010, la valeur du point d'indice est bloquée à 4,63 €. La Fonction publique ne défend plus le pouvoir d'achat de ses agents. L'INSEE reconnaît que les salaires moyens augmentent désormais moins vite que les prix, même en tenant compte de l'avancement. La perte de pouvoir d'achat annuel est estimée à 0,5 % par an dans la FPH et la FPT, à 0,7 % par an dans la FPE.

LA VALEUR DU POINT D'INDICE QUI STAGNE, C'EST UN MANQUE DE RECONNAISSANCE POUR LES AGENTS !

En poursuivant le blocage du point d'indice, le gouvernement fait bien peu de cas des qualifications, de la compétence et de l'engagement des agents. Il réduit l'attractivité de nos métiers et met en grave difficulté le service public.

LA CFDT VEUT UNE POLITIQUE SALARIALE NÉGOCIÉE CHAQUE ANNÉE

La CFDT a obtenu dans le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) que soit prévu explicitement l'examen de la revalorisation du point d'indice.

LA CFDT NE SE CONTENTERA PAS DE MESURES SYMBOLIQUES CAR DES ANNÉES DE GEL DU POINT D'INDICE, CE N'EST PLUS TOLÉRABLE

**Si, le 17 mars, à l'occasion du rendez-vous salarial,
les propositions du gouvernement sont insuffisantes,
la CFDT appellera les personnels
à faire grève mardi 22 mars 2016.**

Un préavis a d'ores et déjà été déposé par la CFDT.